



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 3004

Texte de la question

M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les difficultés d'accueil et de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. En France, elle frappe plus de 860 000 personnes, et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées. Relayant la légitime inquiétude de ces familles devant le nombre limité de structures adaptées et de places disponibles pour accueillir leurs aînés, il souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le troisième plan Alzheimer présenté le 1er février 2008 par le Président de la République prévoit un financement de 1,6 milliard d'euros sur 5 ans pour lutter contre cette maladie qui touche aujourd'hui 860 000 personnes en France. La lutte contre la maladie d'Alzheimer sera inscrite comme priorité lors de la présidence française de l'Union Européenne en 2008. Parmi les 44 mesures du plan, certaines visent à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes par cette maladie, tant à domicile qu'en établissement. Le renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnels spécialisés constitue un axe fort de ce plan : 5 000 places de services à domicile (offre de soins et aide à la personne) seront créées d'ici 2012. Afin de favoriser le maintien à domicile, ce sont 11 000 places d'accueil de jour et 5 600 places d'hébergement temporaire qui seront créées d'ici 2012. La création et le renforcement d'unités spécifiques dans l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) permettront de proposer 30 000 places d'hébergement spécifiques. 120 unités spécialisées de 10 à 12 lits au sein des services de soins de suite et de réadaptation seront également créées afin d'assurer la continuité des soins en facilitant ainsi l'accès à la filière hospitalière. D'autres mesures visent à parachever les dispositifs de diagnostic du plan précédent en atteignant les objectifs annoncés : une consultation mémoire pour 15 000 habitants de plus de 75 ans et un centre de mémoire et de ressources dans chaque région. A la fin de l'année 2009, la France comptera 404 consultations mémoire réparties sur l'ensemble du territoire ; 24 consultations mémoire sont créées cette année et 14 autres en 2009. De même, trois centres mémoire de ressources et recherche (CMRR) seront créés en 2008 pour atteindre l'objectif national (un CMRR par région). On comptera en 2008 28 CMRR. En 2009, l'ensemble des objectifs initialement fixés auront été atteints : le maillage hospitalier garantira l'accès à la compétence de diagnostic de la maladie d'Alzheimer à tous les habitants. Les moyens des 122 consultations mémoire à forte activité sont renforcés. Ce renforcement ciblé vise à raccourcir les délais d'attente des bilans spécialisés mémoire et à garantir la qualité de l'annonce de la maladie. Le troisième axe du plan regroupe les mesures liées à la recherche qui bénéficieront d'un financement de 201 millions d'euros. Au total, le volet médico-social du plan représente 1,2 milliard d'euros, le volet sanitaire 226 millions d'euros et le volet recherche 201 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3004

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5243

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2412